



Ride & Run

Ride & Bike

Règlement

Le **RIDE & RUN** est une discipline équestre d'extérieur pour laquelle un concurrent est à cheval et le second à pied.
Le **RIDE & BIKE** est le même principe mais cette fois l'équipe est composée d'un concurrent à cheval et d'un vététiste.

Dans les 2 disciplines l'inversion entre cavalier et vététiste ou jogger est autorisée à tout moment du parcours.
Votre assistance est autorisée sur le parcours au point de ravitaillement défini par l'organisation.

- En Ride & Run, l'équipe gagnante sera celle qui aura parcouru la distance de sa catégorie dans le meilleur temps en respectant le règlement et après vérification du bon parcours et 30mn après l'arrivée, selon récupération du cheval au contrôle vétérinaire (voir, ci-dessous, tableau de pulsations/pénalités de temps)*.

- En Ride & Bike, l'équipe gagnante sera celle qui aura parcouru la distance de sa catégorie dans le meilleur temps en respectant le règlement et après vérification du bon parcours et 30mn après l'arrivée, selon récupération du cheval au contrôle vétérinaire (voir, ci-dessous, tableau de pulsations/pénalités de temps)*.

L'équipe :

- le parcours est balisé.
- le code de la route doit être respecté.
- le port d'un gilet de haute visibilité (fluo) est obligatoire par équipe.
- sera composée obligatoirement d'un concurrent majeur.
- le port du dossard numéroté, fourni par l'organisation, devra être porté par le cavalier sur l'ensemble des épreuves.
- les temps sont pris au départ au premier du couple et à l'arrivée au dernier du couple.
- un seul cavalier à la fois est autorisé sur le cheval. En cas de contrôle inopiné, ce sera l'élimination pour l'équipe si une deuxième personne est sur le cheval.
- le respect du tracé sur la carte remise est obligatoire, des contrôleurs vérifieront le bon passage des concurrents.
- une seule carte tracée remise par équipe pour obliger le couple à rester ensemble.
- tout dépassement sur le parcours devra s'effectuer par la gauche du concurrent dépassé, que ce dernier soit cavalier, jogger ou vététiste, après l'avertissement verbal " passage " par le concurrent doublant et celui susceptible d'être dépassé doit serrer à droite calmement et prudemment.
- les concurrents dégagent l'A.R.P.A de toute responsabilité pour les accidents qui pourraient leur arriver pendant cette journée et attestent ne pas faire de fausse déclaration.

Cheval :

- cheval non fourni par l'organisation.
- un cheval peut être inscrit pour 2 parcours maximum, sur toutes distances.
- les propriétaires des équidés devront fournir le **numéro sire du cheval**.
- les chevaux doivent être **à jour de leurs vaccins**.
- un équidé jugé en mauvaise condition physique, mauvais état ou dont la présence constituerait un danger pour les autres peut être refusé par les organisateurs.
- un cheval réputé rueur devra obligatoirement porter à la queue un nœud rouge. (précaution au dépassement)

Le cavalier :

- **mineur** empruntant le parcours, doit être accompagné du père ou de la mère, sous la responsabilité de celui-ci ou doit fournir une **autorisation parentale**.
- de par son acte d'inscription atteste de sa bonne condition physique.
- doit avoir une **licence FFE** ou **N° d'assurance RC (en situation d'équitation)** obligatoirement.

- doit porter obligatoirement une protection céphalique, aux normes en vigueur.
- s'engage à respecter et à se soumettre au règlement de la course.
- est responsable de son équilibre, avant, pendant et après la course.
- violent ou grossier envers un équilibre, un autre concurrent ou les organisateurs entraînera la disqualification de l'équipe.
- tous les cas non prévus par ce présent règlement sont laissés à l'appréciation des organisateurs.

Le jogger :

- **mineur** empruntant le parcours, doit être accompagné du père ou de la mère, sous la responsabilité de celui-ci ou doit fournir **une autorisation parentale**.
- de par son acte d'inscription atteste de sa bonne condition physique.
- doit avoir une licence F.F.A / F.F.R.P. ou fournir un certificat médical de moins d'un an précisant non-contre-indication de la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition**
- s'engage à respecter et à se soumettre au règlement de la course.
- violent ou grossier envers un équilibre, un autre concurrent ou les organisateurs, entraînera la disqualification de son équipe.
- tous les cas non prévus par ce présent règlement sont laissés à l'appréciation des organisateurs.

Le vététiste :

- VTT non fourni par l'organisation.
- **mineur** empruntant le parcours, doit être accompagné du père ou de la mère, sous la responsabilité de celui-ci ou doit fournir **une autorisation parentale**.
- de par son acte d'inscription atteste de sa bonne condition physique.
- doit avoir une licence F.F.C / F.F.C.T. ou fournir un certificat médical de moins d'un an précisant non-contre-indication de la pratique du sport ou du cyclisme en compétition**
- doit porter obligatoirement une protection céphalique, aux normes en vigueur.
- s'engage à respecter et à se soumettre au règlement de la course.
- violent ou grossier envers un équilibre, un autre concurrent ou les organisateurs, entraînera la disqualification de son équipe.
- tous les cas non prévus par ce présent règlement sont laissés à l'appréciation des organisateurs.

Pour tous :

- Pas de chiens sur les parcours et doivent être tenus en laisse dans les autres lieux.
- Des images immobiles et/ou en mouvement (photos, vidéos) seront capturées lors de cette journée équestre. Ces images, sur lesquelles vous pourriez apparaître, pourraient être utilisées à des fins de reportage ou promotionnelles. En participant à cette rencontre, vous acceptez d'en céder les droits, sur tous supports et ce, sans quelconque contrepartie, indemnisation ou rémunération.

*

Pénalités ou bonus de temps :	
Récupération du cheval : Présentation dans les <u>30 mn maximum</u> après l'arrivée.	<u>PENALITE</u> : 2 mn de temps de pénalité par pulsation au-dessus de 64 pulsation/mn. <u>BONUS</u> : 1 mn de temps de bonus par pulsation au-dessous de 50/mn.